

Affiché et transmis aux élus le 5 février 2020

L'an deux mil vingt, le trente janvier à vingt heures trente, le Conseil Municipal, appelé à siéger régulièrement par l'envoi d'une convocation accompagnée d'une note de synthèse décrivant l'ordre du jour et adressée au moins cinq jours francs avant la présente séance, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de M. Bernard LEBEAU, Maire. Conformément à la loi, la séance était publique.

Nombre de membres du Conseil Municipal : 25

Date de convocation : 23 janvier 2020

Étaient présents : M. LEBEAU, M. BERTRAND, Mme POULIN, Mme FERAND, M. TROLARD, Mme SICARD, Mme KUHN de CHIZELLE, M. LE BOSCO, Mme DAZZAN, M. GAUTIER, M. CHATELIER, M. CHATAL, M. BESLE, Mme MEZIERE, M. ANNAIX, M. GAUDIN, M. LE BIHAN.

Absents excusés : M. GORON donne tout pouvoir à M. BERTRAND, Mme COISCAUD donne tout pouvoir à Mme SICARD, Mme LEROUX donne tout pouvoir à M. CHATAL, Mme GUERET donne tout pouvoir à Mme FERAND, Mme COURTOIS, Mme HALNA DU FRETAY, Mme GRAYO donne tout pouvoir à Mme POULIN, M. MONNET donne tout pouvoir à M. TROLARD.

Mme DAZZAN est nommée secrétaire de séance.

Le procès-verbal du **conseil municipal du 19 décembre 2019** est approuvé à l'unanimité.

I – FINANCES COMMUNALES

Débat d'orientation budgétaire

Le débat d'orientation budgétaire (DOB) est un moment important en vue de l'adoption du prochain Budget Primitif de l'année 2020.

Le DOB prévu par le code général des collectivités territoriales (article 2312-1 du CGCT), a lieu dans les deux mois précédant l'examen du budget primitif. Il ne donne pas lieu à un vote mais à un débat qu'il faut organiser et prendre acte de sa tenue.

Recadré par la Loi NOTRe du 8 août 2015 (art 107) qui a voulu accentuer l'information des conseillers municipaux, le DOB s'effectue ainsi sur la base d'un rapport élaboré par le Maire et ses collaborateurs.

Dans son contenu le DOB prévoit un rapport sur :

- les perspectives économiques en France et dans son environnement proche
- la situation financière de la collectivité et l'évolution des budgets de fonctionnement et d'investissement
- les engagements pluriannuels envisagés
- l'évolution des taux de fiscalité locale
- la structure et la gestion de la dette
- les orientations budgétaires

Ces éléments ont été présentés en Commission Finances le 20 janvier sur la base d'un document transmis entretemps à ses membres.

▪ On retiendra sur la situation économique prévue en France en 2020 que les perspectives de croissance de 2020 contenues dans le Projet de loi de finances sont favorables à hauteur d'une croissance de 1.2 %, d'un maintien des dotations de l'État à hauteur de 49 Mds€ et d'une enveloppe constante pour les ressources concernant la commune comme la DGF, la DETR, la DSIL notamment.

La réforme majeure à absorber pour les communes comme PLESSÉ est la suppression progressive de la taxe d'habitation d'ici à 2023. Le principe étant de supprimer la taxe d'habitation sur la résidence principale pour tous les français pour 80% des foyers fiscaux en 2020.

Pour les 20% des ménages restants, l'allègement sera de 30% en 2021, puis de 65% en 2022.

> En 2023, plus aucun foyer ne paiera de taxe d'habitation sur sa résidence principale

> La taxe d'habitation sur les résidences secondaires et sur les logements vacants sera maintenue

> Alors que le PLF 2020 prévoyait que les communes perdent leur pouvoir de taux sur la taxe d'habitation : les taux de TH 2020 restent à leur niveau de 2019 avec une légère hausse de 0.9 %.

▪ L'analyse synthétique de la situation financière de la commune pour guider les options stratégiques 2020 est ainsi résumée :

> Les charges de fonctionnement et le remboursement de la dette demeurent stables sur les trois derniers exercices,

> L'annuité de la dette avait fléchi légèrement (- 11 %), mais elle progressera de 4,7 % en 2018, (à cause du nouvel emprunt contacté en 2018); aucun emprunt en 2019;

> Les produits fiscaux sont demeurés stables, mais baisse programmée des dotations de l'Etat résorbée par la croissance de la population et la progression de la dotation de solidarité rurale (+ 11 %)

> Le taux d'épargne brute se situe dans la moyenne de la strate budgétaire comparable

> L'indicateur de désendettement de 3,7 années est bien inférieur au seuil limite (10) et bien sûr au seuil critique (15) ;

▪ Les orientations stratégiques débattues en Commission reprennent les conclusions de la situation ci-dessus :

En fonctionnement : Maintenir le cap de rigueur :

> Encadrer strictement les dépenses réelles de fonctionnement

> Régulation des dépenses de personnel, hors incidence de l'intégration du personnel SDV/ ex SIVU;

En Investissement :

> Conserver la ligne pragmatique générale d'investissement sur les projets

> Démarche sélective dans les remplacements de matériel et les travaux de voirie

> Logique d'investissements pluriannuels traduits en PPI et AP/CP sur 4 ans minimum selon les résultats des études en cours

Gilles BERTRAND donne des précisions sur la suppression progressive de la taxe d'habitation et le nouveau mode de calcul. En effet, il sera ajouté à la part départementale sur le foncier bâti un coefficient correcteur afin de compenser le produit du foncier bâti reçu par les communes pour que ce dernier soit identique aux années précédentes.

Il est précisé que l'augmentation des charges de personnel est liée à l'augmentation de la population qui génère des besoins et des activités supplémentaires auxquelles il faut répondre, comme la création du pôle sportif communal qu'il faut entretenir. De plus le Maire ajoute qu'il a fallu recruter de nouveaux agents pour pallier aux sous-effectifs de certains services communaux, notamment aux services techniques.

Bernard LEBEAU et Gilles BERTRAND précisent qu'il est important d'être rigoureux dans les dépenses afin d'avoir la capacité pour investir et ce en générant du résultat. Gilles BERTRAND ajoute qu'il est difficile de gérer les recettes.

Alain ANNAIX indique que l'économie fonctionne depuis de très nombreuses années avec la même gestion, mais répond-elle à la demande de la population ? De plus, il demande s'il n'est pas possible de la faire évoluer sans diminuer les services proposés. Le Maire et Gilles BERTRAND lui répondent que les économies ne se font pas sur le personnel mais que la mutualisation des services est privilégiée dans certains cas pour optimiser les frais engagés pour un même service.

Bernard LEBEAU termine le débat en précisant qu'il y a des besoins forts auxquels il faut répondre.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

➤ PREND ACTE de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire 2020

➤ DÉCIDE d'approuver le Débat d'Orientation Budgétaire concernant l'exercice 2020

➤ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération

La présente délibération est **APPROUVEE** par 23 voix POUR, à l'unanimité.

PARTAGE d'INFORMATIONS

- **Prochains conseils municipaux** : Jeudi 27 février (Budget) à 19h00 puis repas au Zed
- **4 février** : Commission associations à 18h30
- **11 février** : Commission finances à 18h00
- **Elections municipales** : 15 et 22 mars 2020. Pensez à réserver vos dimanches pour votre permanence aux bureaux de vote

La séance est levée à 21h45

Le Maire,
Bernard LEBEAU

Le Secrétaire de séance,
Sonia DAZZAN